



District de la Veveyse

Accueil Familial de Jour

INSCRIPTION

• ENFANT

Fille ☐

Garçon ☐

Nom et Prénom

Date de naissance ou date prévue du terme :

Statut : ☐ Préscolaire ☐ Enfantine (1H-2H) ☐ Primaire – année HarmosH

Caisse maladie/accident

Allergies

Maladie chronique

Traitement Oui ☐ Non ☐

Si oui, lequel

Vaccinations

Régime particulier Oui ☐ Non ☐

Si oui, lequel

Pédiatre, nom + téléphone :

• PARENTS

Parent 1

Nom

Prénom

Adresse

NPA et localité

Lieu de travail

Taux de travail (%)

Langue

N° tél. privé

N° tél. prof

N° portable

Email

Parent 2

Nom

Prénom

Adresse

NPA et localité

Lieu de travail

Taux de travail (%)

Langue

N° tél. privé

N° tél. prof

N° portable

Email

Si sans activités professionnelles, pour quelles raisons y a-t-il une demande de placement ?

.....

Situation familiale :

☐ Mariés ☐ En concubinage ☐ Séparés ☐ Divorcés ☐ Célibataire ☐ Veuf/Veuve

Nom et prénom du/de la concubin(e) si ce n'est pas le père ou la mère :



District de la Veveyse

Accueil Familial de Jour

INSCRIPTION

• PLACEMENT

Avez-vous déjà pris contact avec une accueillante ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, laquelle ?

La présence d'animaux est-elle acceptée ?

Oui ☐ Non ☐

Date de début du contrat de placement :

Placement régulier

	Matin	Midi	Après-midi	Total d'heures
Lundi	De à	De à	De à	
Mardi	De à	De à	De à	
Mercredi	De à	De à	De à	
Jeudi	De à	De à	De à	
Vendredi	De à	De à	De à	
Les heures dépassant les horaires indiqués seront facturées en plus			Total d'heures/semaine	

ou Placement irrégulier

Les heures sont facturées selon le planning remis à l'accueillante par les parents.

Total d'heures minimum selon le point 4.4.2 du règlement de l'Association: heures/semaine.

Jours à bloquer: ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi

Horaires d'accueil : au plus tôt àh..... jusqu'à (au plus tard)h.....

Les horaires d'accueil irréguliers doivent être transmis à l'accueillante et à l'Association chaque mois

La finance d'inscription, CHF 50.00 par famille, doit obligatoirement être payée (→ QR code) pour que celle-ci soit validée, article 15 chiffre 3 du règlement de l'Association.

La preuve de paiement doit être jointe au formulaire d'inscription.

Remarques :

.....

Lieu et date :

Signatures des parents / représentants légaux :

